

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

PUBLIER IMMÉDIATEMENT
VENDREDI, LE 17 AVRIL 1964.

No 23

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce que dans les cadres du programme nouveau de relations avec les pays partiellement ou entièrement francophones, le Conseil des Arts a été autorisé à exécuter deux projets du gouvernement :

- (1) faire l'acquisition de trois studios dans la Cité internationale des arts, à Paris, à l'intention des artistes canadiens réputés;
- (2) attribuer une bourse de \$3,500 à la Société dramatique de l'Université d'Ottawa en vue de sa participation au Festival international des troupes de théâtre universitaire, qui doit avoir lieu à Nancy, en France, du 18 au 26 avril. Le comité exécutif de l'Association des compagnies de théâtre universitaire du Canada a délégué cette société au festival pour l'interprétation de La Cantatrice chauve, d'Ionesco.

Dans le communiqué paru au terme du séjour que le premier ministre a fait en France du 15 au 17 janvier dernier, il était déclaré, ou s'en souvient, que les gouvernements français et canadien étaient convenus en principe de développer les échanges culturels entre les deux pays. Le programme

canadien comporte des échanges de bourses ainsi que des manifestations des arts canadiens, - plastiques et de la scène, dans les pays francophones. Pour la mise en oeuvre de ce programme, le gouvernement canadien pourra s'appuyer sur les conseils et l'assistance du Conseil des Arts, qui en a assumé la responsabilité administrative.

On espère que le programme favorisera les échanges et les manifestations d'ordre universitaire et artistique entre le Canada et les autres pays entièrement ou partiellement francophones.

Le programme suppose un crédit annuel de \$250,000; la plus grande partie de cette somme, affectée aux bourses, aux stages et aux allocations de déplacement, permettra de faire venir au Canada des professeurs, des hommes d'étude, des savants et des artistes réputés, appartenant aux pays francophones. Les dispositions de détail intéressant la partie universitaire du programme feront bientôt l'objet de consultations entre les gouvernement en cause.